

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2867

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Dévoiement du réseau d'eau potable communautaire à l'angle de la rue Renan et de l'avenue d'Orcha -  
Participation financière de la Ville et de la SA HLM Alliade habitat

service : Direction de l'eau

**Rapporteur : Monsieur Desbos**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

**Absents non excusés :** M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

**Séance publique du 19 mars 2012****Délibération n° 2012-2867**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Dévoiemment du réseau d'eau potable communautaire à l'angle de la rue Renan et de l'avenue d'Orcha - Participation financière de la Ville et de la SA HLM Alliade habitat**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin, la Ville et la Communauté urbaine de Lyon se sont engagées dans un vaste programme de renouvellement urbain, dont l'ambition est de reconstruire 1 200 à 1 400 logements intégrant commerces, activités tertiaires et services et répondant aux objectifs de mixité sociale via la réalisation de programmes en accession traditionnelle, en accession sociale, en locatif libre et en locatif social.

La mise en œuvre de l'opération d'aménagement publique du Mas du Taureau, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, bien que validée par l'ensemble des partenaires du GPV, ne pourra se faire qu'à moyen terme, après des études préalables qui viennent d'être engagées par la délégation générale au développement urbain (DGDU) de la Communauté urbaine.

Cependant, il a été convenu d'anticiper la reconstruction du quartier et de faciliter le relogement des habitants en permettant à la SA d'HLM Alliade habitat de réaliser une première opération immobilière de 70 logements sociaux sur le terrain, propriété de la Ville de Vaulx en Velin, anciennement dédié au bicross, à l'angle de la rue Renan et de l'avenue d'Orcha.

Le terrain d'assiette de cette première opération est traversé par une canalisation publique primaire d'adduction en eau potable de diamètre 500 millimètres, qui se situe sous l'emprise des bâtiments d'habitation projetés.

Aucun acte écrit justifiant de l'existence d'une servitude pour le passage de la canalisation d'alimentation en eau potable (AEP) de la Communauté urbaine sur la parcelle privée appartenant à la mairie de Vaulx en Velin n'a été retrouvé par les services communautaires. Les modalités de déplacement de cette canalisation ne sont donc pas définies a priori.

Pour cette raison et au titre de la future opération d'aménagement, il est proposé que le coût du dévoiement du réseau d'eau potable, estimé à 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC, soit supporté, à part égale, par la Communauté urbaine, la Ville et la SA d'HLM Alliade habitat, la maîtrise d'ouvrage de l'opération étant assurée par la Communauté urbaine.

La dépense sera réalisée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux de la Communauté urbaine au titre de l'année 2012.

Les participations à provenir de la SA d'HLM Alliade habitat et de la Ville de Vaulx en Velin seront imputées à ce même budget annexe, pour un montant prévisionnel de 80 000 € chacune, la participation définitive de chacun étant calculée sur la base des dépenses réelles effectivement réalisées hors TVA récupérable par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - l'opération de dévoiement de la canalisation d'eau potable communautaire de diamètre 500 millimètres située à l'angle de la rue Renan et de l'avenue d'Orcha à Vaulx en Velin,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Vaulx en Velin et la SA d'HLM Alliade habitat définissant, notamment, les conditions administratives, techniques et financières des travaux à réaliser et la participation financière des intervenants à la convention.

### 2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter, auprès de la Ville de Vaulx en Velin et de la SA d'HLM Alliade habitat, une participation à hauteur d'un tiers des dépenses effectives relatives aux travaux, soit un montant estimatif de 80 000 €,

b) - signer ladite convention,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La dépense** prévisionnelle estimée à 287 040 € TTC et la recette estimée à 160 000 € seront imputées sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, individualisée sur l'opération n° 1P20O1819 pour la somme de 5 884 800 € TTC en dépenses et 260 000 € en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 2315 pour un montant de 287 040 € TTC.

**5° - La recette** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 1318 pour un montant de 80 000 € et compte 1314 pour un montant de 80 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.**